



HAL
open science

L'héritage des néologismes de Rétif et de ses observations sur la langue française: Affreuseté, Baladoire, Bleuir, Énergiser, Hideur, Observateur

Laurent Loty, Françoise Le Borgne, Lucien Derainne, Pierre Testud

► To cite this version:

Laurent Loty, Françoise Le Borgne, Lucien Derainne, Pierre Testud. L'héritage des néologismes de Rétif et de ses observations sur la langue française: Affreuseté, Baladoire, Bleuir, Énergiser, Hideur, Observateur. *Etudes rétiviennes Revue de la Société Rétif de La Bretonne*, 2024, introduction à la rubrique "Les mots de Rétif", p.167-168 (56), pp.165-184. halshs-04876688

HAL Id: halshs-04876688

<https://shs.hal.science/halshs-04876688v1>

Submitted on 9 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Études rétiviennes

Revue annuelle

Publiée par la Société Rétif de la Bretagne



Société Rétif
de la Bretagne

n ° 56

décembre 2024



Sommaire

À nos lecteurs	3
Hommage à Ryszard Engelking par Pierre Testud.....	7
Dossier <i>Rétif après Rétif</i>	11
Introduction par Lucien Derainne, Françoise Le Borgne, Laurent Loty	13
Françoise Le Borgne : « <i>Le Rétif de Charles Monselet</i> »	23
Keiko Tsujikawa : « <i>Rétif, Nerval et la réinvention des Nuits de Paris : conteurs, doubles et rêves</i> »	39
Pierre Testud : « <i>Rétif en scène au XIX^e siècle à travers la presse de l'époque</i> ».....	57
Lucien Derainne : « <i>Rétif et Balzac : bilan et perspectives</i> »	71
Henri Portal : « <i>Rétif de la Bretonne lu par Guillaume Apollinaire</i> »	87
Philippe Jalet : « <i>Fernand Fleuret, admirateur mitigé de Rétif</i> »	109
Hélène Cussac : « <i>Le territoire vocal des Nuits révolutionnaires (1790 et 1793/1794) : du texte de Rétif de la Bretonne à la série télévisée de Charles Brabant (1989)</i> »	121
Christian Peythieu : « <i>Le Hibou d'après Rétif de la Bretonne : un montage d'extraits du texte original de 1987</i> » :	153

Les Mots de Rétif

Introduction par Françoise Le Borgne et Laurent Loty	167
Lucien Derainne : <i>Observateur, observation, observer</i>	169
Pierre Testud : <i>Affreuseté, Baladoire, Bleuir, Énergiser, Hideur</i>	172

Études

Pascal Pfister : <i>Joseph Joubert dans l'entourage de Rétif de la Bretonne (1784-1785)</i> ..	187
<i>La Maison de Joseph Joubert</i> par Jean Michel Andrault.....	213
Pierre Testud : <i>Rétif et sa descendance</i>	215

Compte rendu de l'Assemblée générale de la Société Rétif de la Bretonne	225
--	-----

Varia*Bibliophilie*

Chronique de bibliophilie rétivienne par Jean Michel Andrault et Philippe Jalet	235
<i>Bibliographie - Notes</i> par Claude Jaëcklé Plunian	243
Entretien sur le site <i>rétifdelabretonne.fr</i> , par Françoise Le Borgne, Laurent Loty, Claude Jaëcklé-Plunian	245

Résumés des articles du dossier « Rétif après Rétif »	251
---	-----

Appels à contributions

« Rétif de la Bretonne et l'épistolaire »	257
« Rétif de la Bretonne, George Sand et l'écriture du monde paysan »	263

Renouvellement du bureau de la Société	267
--	-----

Table des illustrations	269
-------------------------------	-----

Bulletin d'abonnement.....	271
----------------------------	-----

Les Mots de Rétif



Les Mots de Rétif

L'héritage des néologismes de Rétif et de ses *observations* sur la langue française : *Affreuseté*, *Baladoire*, *Bleuir*, *Énergiser*, *Hideur*, *Observateur*

S'intéresser à la postérité de Rétif, ce n'est pas seulement questionner sa place dans l'imaginaire littéraire et identifier les réécritures et les créations inspirées par son œuvre mais aussi mesurer, comme nous le faisons depuis 2015 dans cette rubrique des *Études rétiviennes*, son influence sur le lexique et le pouvoir séminal de son inventivité néologique.

En se penchant sur quelques hapax rétiviens, Pierre Testud met, une fois encore, en évidence la fécondité du rapport singulier de l'auteur du *Glossographe* à la langue française. L'hybridation sémantique (qui transforme l'adjectif *baladoire* en dérivé de *baladin*), l'emploi métaphorique (qui permet d'appliquer à une personne le verbe *bleuir* – jusqu'alors réservé au métal) ou la dérivation impropre (qui engendre *énergiser* à partir d'*énergie*) ont donné naissance à des mots ou des emplois de mots qui sont parfois entrés dans les dictionnaires et dans l'usage courant. Dans ce processus, la complicité de Louis-Sébastien Mercier a joué un rôle décisif puisque c'est bien souvent grâce à sa *Néologie* (1801) que les mots de Rétif ont survécu ou que le rôle actif de celui-ci dans leur promotion ou leur transformation a été reconnu : l'emploi du vieux mot *hideur* lui est ainsi imputé mais *affreuseté*, qui ne retient pas l'attention du néologue, retombe, à peine né, dans l'oubli.

L'article « Observateur, observation, observer », qui vient compléter les entrées proposées par Pierre Testud nous invite néanmoins à la prudence dans notre appréhension des mots de Rétif. S'il a fait évoluer le sens des mots et a pu jouer un rôle décisif dans l'avènement de leur sens moderne, le lexique rétien peut aussi susciter des lectures anachroniques. Lucien Derainne attire ainsi notre attention sur les contre-sens auxquels se prêtent les emplois

d'*observation* et d'*observateur* dans l'œuvre rétivienne, en montrant comment ces contre-sens ont participé à la construction rétrospective d'un Rétif « réaliste ». L'*observation* chez Rétif comporte en effet une dimension morale et politique de proposition réformatrice.

On pourrait d'ailleurs peut-être en dire autant de l'activité de dénomination chez Rétif puisqu'en nommant les choses par des néologismes, l'auteur transforme la langue, et modifie notre regard en vue de réformer les choses.

Françoise LE BORGNE et Laurent LOTY

Observateur, observation, observer

On a souvent dit que Rétif était observateur, en particulier dans *Les Nuits de Paris* ou dans *Les Contemporaines*, et son « coup d'œil » ou sa « pulsion scopique » ont souvent été commentés (par exemple : P. Testud, 1977, p. 94-100 ; J. Sgard, 1991 ; H. Sert, 2017). Plusieurs contrefaçons des *Nuits de Paris* (1788-1794) arborèrent même le sous-titre *L'Observateur nocturne* au lieu du *Spectateur nocturne*. Un examen attentif des mots *observation*, *observer* et *observateur* dans son œuvre confirme cette importance mais tout en rappelant une nuance essentielle : l'observation, à la fin du XVIII^e siècle, est un terme qui renvoie moins à la vue physique qu'aux vues morales, si bien que ce qui en découle est moins une poétique réaliste avant l'heure qu'une littérature qui assume une visée réformatrice et politique.

Certes, on trouve bien chez Rétif de nombreuses occurrences où les mots *observation* et *observer* renvoient à une activité purement sensorielle. Rétif innove même de plusieurs manières dans ce sens. Contre l'avis de Jean-François Féraud, qui affirmait dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788) qu'*observateur* « ne se dit qu'au masculin », il ose par exemple féminiser l'adjectif en faisant dire à Laure « Je devins plus observatrice » dans la lettre CXIII de *La Paysanne pervertie* (1784). Par rapport à ses contemporains, Rétif s'avère aussi particulièrement intéressé par l'état mental de disponibilité qui précède l'observation proprement dite. Le verbe *observer* figure ainsi souvent chez lui en emploi absolu, sans complément d'objet (« J'observais »), ou suivi de pronoms et d'adverbes indéfinis (« J'observais tout »). « J'étais tout observation », va jusqu'à dire le narrateur des *Nuits de Paris* dans la 83^e nuit. Martin Wagner (2018) a bien commenté le rôle que jouait cette attention en quête d'objets dans la conception que Rétif se faisait de l'observation.

Toutefois, on se tromperait si l'on réduisait l'observation au regard et les observations aux choses-vues du réalisme. Chez Rétif, les mots de la famille d'*observer* gardent très souvent le sens qu'ils avaient dans la langue classique : celui d'un reproche ou d'une notification morale (comme lorsqu'on dit « faire des observations à quelqu'un »). Quand on lit, dans le chapitre « Les vingt épouses et les vingt associés » des *Contemporaines* (1780-1785) : « L'œil philosophe a toujours observé que ce n'est pas le bonheur qui forme l'homme », on comprend bien que l'œil en question est avant tout un œil de l'esprit, capable d'énoncer des lois morales générales. Rétif exploite souvent ce que les grammairiens appellent l'indétermination diathétique du verbe, c'est-à-dire sa capacité à être à la fois passif et actif. Dans des phrases comme : « Il n'est pas

inutile d'observer que leur mère ne fut pas heureuse avec son beau mari » (dans la 60^e nuit des *Nuits de Paris*), le verbe a en même temps le sens d'*observer* et de *faire observer*. L'observateur n'est donc jamais loin du moraliste voire du réformateur, comme dans ce passage des *Nuits de Paris* : « Oh ! que de choses à faire, pour conserver le bonheur et le bien être national, auxquelles on ne songe seulement pas ! Ce sont une multitude de petites choses, vues seulement par l'observateur qui fréquente toutes les classes, mais qui échappent aux autres hommes » (173^e nuit). Les passages de ce type sont de véritables pièges tendus aux lecteurs que nous sommes, prompts à juger Rétif à l'aune du réalisme du XIX^e siècle. Ici, les « petites choses, vues seulement par l'observateur » ne sont pas des « choses-vues » comme on pourrait le croire, mais bien, comme le dit le texte, des « choses à faire ». Elles n'appartiennent pas à la réalité mais au domaine du possible (les « vues » au sens de « projets »). L'observateur perçoit les manques à combler ou les perfectionnements à faire aboutir et il essaie d'en informer ses concitoyens. L'« observation » serait dès lors une activité engagée, consistant à faire advenir des possibles entrevus.

Relevant du domaine politique ou moral, l'observation fonde aussi une posture d'autorité très particulière, caractérisée par une forme de critique bienveillante et attentive. Rétif l'associe fréquemment à la figure du père : « Rien n'était si agréable pour un père observateur » (*La Vie de mon père*, 1779, livre I) ; « Crois-en ton père, il est observateur » (19^e histoire des *Françaises*, 1786)... De fait, la posture de l'observateur dans un ouvrage comme les *Nuits de Paris* s'accompagne bien d'une forme de bienveillance paternaliste apportée aux différents personnages croisés dans la rue. Comme c'était déjà le cas pour le personnage de Wolmar dans *La Nouvelle Héloïse* (1761), qui avouait avoir la « passion [...] de l'observation », cette attention paternelle peut aussi se teinter d'un voyeurisme vertueux, lorsque l'observateur organise de son point de vue surplombant et pour son propre plaisir, les amours des jeunes gens.

La portée morale du terme *observateur* est ce qui le distingue des nombreux néologismes inventés par Rétif pour décrire les individus attentifs : *indagateur*, *scrutateur*, *discernateur*, « espion au moral », « guetteur d'une manière générale »... Procédé d'investigation, l'observation articule le réel et le possible et s'apparente à une forme de lien social, rapprochant les générations dans la sphère familiale et servant d'intermédiaire entre les différentes classes sociales dans la ville. Rétif pourrait ainsi souscrire à ce que dira le philosophe Charles Victor Bonstetten dans le chapitre « L'art d'observer anime la société » de ses *Études de l'homme* (1821) : « le bon observateur est toujours bienveillant » (t. II, p. 29) pour la simple raison que l'observation

est une forme de *tact* social qui vise à comprendre les hommes pour mieux interagir avec eux.

Lucien DERAÏNNE

BIBLIOGRAPHIE

Lucien Derainne, *Qu'il naisse l'observateur. Penser l'observation (1750-1850)*, Genève, Droz, 2022, p. 124-127.

Claude Klein, « De l'observation à l'argumentation. Le hibou comme garant des Nuits », *Études rétiviennens*, n° 21, 1994, p. 171-184.

Hugo Sert, « Des talons entraperçus : démarche féminine et pulsion scopique de Rétif à Hugo », *Orages*, n°16, 2017, p. 197-214.

Jean Sgard, « L'œil du hibou », *Études rétiviennes*, n°15, 1991, p. 5-14.

Pierre Testud, *Rétif de la Bretonne et la création littéraire*, Genève, Droz, 1977.

Martin Wagner, *The narratology of observation. Studies in a technique of European literary realism*, Berlin, Walter de Gruyter, 2018.

Affreuseté

La numérisation complète en OCR (reconnaissance optique de caractères) de l'œuvre de Rétif reste à ce jour incomplète, mais on peut tout de même considérer que 90% environ des milliers de pages sont accessibles à la recherche lexicale.

Il en ressort que *affreuseté* n'a été employé par Rétif qu'une seule fois. Le mot se trouve dans le volume II de *L'École des pères* (1776), dans le morceau intitulé « Éducation de Désirée » : « Si les couvents subsistaient, je voudrais qu'ils ne fussent peuplés que de ces êtres informes, propres à attrister la société, à perpétuer même l'*affreuseté* par leurs enfants » (p. 77). Le mot est en italique dans le texte.

Les dictionnaires définissent *affreuseté* comme « état de ce qui est affreux », ou « chose effrayante » (*Glossaire français* de Du Cange, 1678) ; Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, 1875), ou comme l'équivalent du latin *torvitas*, « expression farouche, caractère menaçant de quelqu'un » (*Thresor de la langue française* de Jean Nicot, 1606).

Malgré son ancienneté, le mot ne figure que rarement dans les dictionnaires de l'ancien et du français moyen. L'explication tient sans doute à ce qu'il est perçu comme un mot du peuple. Le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa 1^{re} édition en 1694, comme dans ses éditions suivantes, l'ignore.

Le destin de ce mot est curieux. Peu usité jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, au point qu'il n'attire même pas l'attention de Mercier pour sa *Néologie* en 1801, il trouve une seconde vie au XIX^e, comme le montre le graphique du *Dictionnaire Vivant de la Langue Française (DVLV)*. Du moins auprès des écrivains, car la plupart des dictionnaires ne le mentionnent pas (notamment le Littré) ; celui de La Châtre (*Nouveau Dictionnaire universel*, 1865) et le *Grand Larousse universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (1864) font exception. À noter qu'il figure dans le dictionnaire de Richard de Radonvilliers, *Enrichissement de la Langue française. Dictionnaire de mots nouveaux* (1842) et dans l'ouvrage de Darmesteter, *De La Création actuelle de mots nouveaux dans la langue française* (1877), où il est considéré comme un mot nouveau. Darmesteter donne cette précision : « *Affreuseté* se dit dans le peuple » et constate en note que M.F. Wey, dans ses *Remarques sur la langue française au dix-neuvième siècle* (1845) ne l'a pas recueilli.

À l'époque de Rétif, le mot est donc rare, et d'une forte expressivité. Il est appliqué, dans *L'École des pères* à des « êtres informes, propres à attrister la

société » (vol. II, p. 77). Dans la même page, quelques lignes plus bas, Rétif s'en tient au mot laideur : « Une femme est laide, mais elle a le sourire charmant ; rit-elle, toute sa laideur s'évanouit ». On n'est plus dans l'affreux, mais dans le laid, et c'est le mot *laideur* que Rétif emploie avec constance dans ses écrits. Il est du reste caractéristique que, reprenant textuellement dans *Les Françaises*, dix ans plus tard, le texte de *L'École des pères* sous le titre « Éducation de notre fille Angélique », Rétif remplace *affreuseté* par *laideur* : « « Si les couvents subsistaient, je voudrais qu'ils ne fussent peuplés que de ces êtres informes, propres à attrister la société, à perpétuer même la *laideur* par leurs enfants » (*Les Françaises*, vol. I, p. 81).

Mais pour exprimer une laideur repoussante, une *affreuseté*, Rétif emploie par ailleurs, à cinq reprises, le mot *hideur* (voir cette entrée).

Pierre TESTUD

Bibliographie

Jean Nicot, *Thresor de la langue française*, 1606.

Du Cange, *Glossaire français*, 1678.

Dictionnaire de l'Académie, 1^{re} édition, 1694 et suivantes.

Richard de Radonvilliers, *Enrichissement de la Langue française. Dictionnaire de mots nouveaux* (1842).

Pierre Larousse, *Grand Larousse universel du XIX^e siècle*, 1864.

La Châtre, *Nouveau Dictionnaire universel*, 1865-1870.

Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, 1875.

Darmesteter, « *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, 1877.

Littre, *Supplément au Dictionnaire de la langue française*, 1878.

Dictionnaire Vivant de la Langue Française (DVLFF), 2011.

Google

Google Livres

BnF Gallica.

Baladoire

Il y a dans l'œuvre de Rétif deux occurrences de l'adjectif *baladoire*, dans deux acceptions différentes.

La première est dans *La Mimographe* (1770), à propos de *danses baladoires* : « Mais la danse de l'église, susceptible comme les meilleures institutions, des abus qui naissent toujours de la faiblesse et de la bizarrerie des hommes, dégénéra, après les premiers temps de zèle, en des pratiques dangereuses : de là les constitutions et les décrets qui ont frappé d'anathème les *danses baladoires*, celles des brandons, etc. » (p. 427). Rétif met en note, au mot *baladoires* : « *Illas balationes et saltationes... lusa diabolica... non faciat populus in ullo loco, quia haec de paganorum consuetudine remanserunt. Capitu. lib.VI.* On défendit aussi certaines fêtes baladoires, établies par des seigneurs, qui en tiraient un tribut ». La citation des *Capitulaires*, livre VI, peut se traduire ainsi : « Que le peuple ne se livre en aucun lieu à ces trémousses et à ces danses... divertissements du diable... parce que cela est une survivance des coutumes païennes » (traduction de Claude Jaëcklé-Plunian dans son édition de *La Mimographe* à paraître).

Rétif ne fait que rappeler ici l'origine de ces danses, exécutées d'abord à l'occasion de fêtes votives et dont le caractère religieux s'est trouvé perverti par une gaieté profane et licencieuse. L'*Encyclopédie* de Diderot, en 1751, évoque ainsi, à l'article *baladoire*, les efforts constants et vains des autorités pour interdire ces danses, « divertissements du diable » : « Ce sont des danses contre lesquelles les saints canons, les pères de l'Église et la discipline ecclésiastique se sont élevés avec tant de force. Les païens même réprouvaient ces danses licencieuses. Les danseurs et les danseuses les exécutaient avec les pas et les gestes les plus indécents. Elles étaient en usage les premiers jours de l'an et le premier jour de mai. Le pape Zacharie en 744 fit un décret pour les abolir, ainsi que toutes les danses qui se faisaient sous prétexte de la danse sacrée. Il y a plusieurs ordonnances de nos rois qui les défendent comme tendantes (*sic*) à la corruption totale des mœurs ». Le *Dictionnaire de Trévoux*, en 1771, reprend brièvement ces lignes de l'*Encyclopédie*.

Louis de Cahusac, dans son *Traité historique de la danse* (1754, 3 vol.) signale cette contamination du sacré par le profane : « Les danses baladoires qui prirent la place des danses sacrées n'étaient plus qu'un assemblage monstrueux de piété, de débauche et de superstition » (vol. 1, p. 54). Ces danses se pratiquaient lors des *fêtes baladoires*, fêtes populaires, dites aussi dans le dictionnaire de Richelet (1728) « fêtes de villages » ; en 1798, l'administration

centrale du département du Rhône publie un « arrêté concernant les fêtes baladoires vulgairement appelées vogues ». Cette appellation aura cours durant tout le XIX^e siècle.

Dans son *Nouveau Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*, Bescherelle, en 1857, reprend les informations de l'*Encyclopédie* : « Baladoire ou Balladoire. Se disait d'une danse qu'on exécutait avec des gestes lascifs et des postures indécentes, surtout le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Il ne fallut rien moins qu'un décret du pape Zacharie en 744 et des ordonnances sévères de nos rois pour abolir dette danse ». Les dictionnaires qui font une place à *baladoire* (mot absent du *Dictionnaire de l'Académie* et du *Littré* notamment) se bornent en général à noter l'indécence de ces danses. Ainsi Prosper Poitevin en 1860 dans son *Nouveau Dictionnaire universel de la langue française* : « Danse ou fête baladoire. Fête villageoise accompagnée de danses [...]. La licence qui y régnait, les gestes et les pas indécents des danseurs en motivèrent la suppression ». De même Maurice La Châtre dans son *Nouveau Dictionnaire universel*, en 1869 : « Baladoire : qui a rapport à la danse » ; il cite en partie Rétif et définit à son tour les danses baladoires comme des danses licencieuses.

Le *Wiktionnaire* souligne ce caractère : « Baladoire. Qui a rapport avec un type de fête obscène et lascive, appelée aussi vogue ou brandons, pratiquée depuis l'Antiquité jusqu'au XVIII^e siècle par païens et chrétiens le premier des mois de janvier et de mai, et qui consistait en des danses licencieuses s'achevant en de véritables saturnales ». Il cite ces lignes, tirées du *Traité pratique et théorique de la danse*, d'Edmond Bourgeois (Garnier, 1901) : « Sous le prétexte de danses saintes ou sacrées, on en était arrivé aux danses les plus lascives, les plus lubriques, que, par un doux euphémisme, on qualifiait tout uniment de “profanes” et que l'on particularisait par *brandons* ou *danses baladoires*, lesquelles, nées du paganisme, avaient gagné l'Europe avec la rapidité et l'empoisonnement de la peste » (page 36).

La deuxième occurrence du mot chez Rétif se trouve au début de la 270^e Contemporaine, *La Danseuse de corde et la baladine*, et révèle un emploi tout différent de *baladoire* : « La danse de corde est l'art *baladoire* proprement dit. Confondre cet exercice avec l'art du théâtre, tel qu'il est exercé aux Français, à l'Opéra, aux Italiens, serait faire pis que de mettre sur la même ligne le blanchisseur de plafonds et les plus célèbres peintres. La danse de corde est ce qu'on appelait à Rome *difficiles nugæ* (niaiseries difficiles) » (éd. Champion, 2018, t. X, p. 6297). *Mes Inscriptions* permettent de situer aux 8

et 10 novembre 1784 la rédaction de ces lignes. Mercier les retient dans sa *Néologie* (1801) pour illustrer le mot *baladoire*.

Mais ici *baladoire* dérive de *baladin*. La danseuse de corde, en exécutant des pas de danse sur une corde, se livre à un exercice propre aux baladins, ces danseurs et comédiens de théâtres ambulants, sans rapport avec des danses licencieuses. Du reste, dans la nouvelle des *Contemporaines*, l'histoire de la danseuse de corde est suivie par celle de la baladine, qui se livre elle aussi à des exercices d'équilibre, non plus sur une corde mais sur un « fil d'archal » (de laiton, ou de fer selon la légende de la gravure). Nous sommes, comme dans la nouvelle précédente, *Les Actrices des pièces du Funambule*, dans le monde des baladins. et une même gravure réunit la danseuse de corde et la baladine, chacune esquissant des pas de danse sur un fil.

Cet emploi particulier de *baladoire* a entraîné certains lexicographes, se fiant à la *Néologie* de Mercier, à considérer le mot comme un néologisme de Rétif et à définir simplement *danse baladoire* par *danse de corde*. Tel est le cas de François Raymond, dans son *Dictionnaire général de la langue française* (1832) : « Baladoire. Se disait de la danse de corde. Vieux et inusité ». Le graphique proposé par le *Dictionnaire Vivant de la Langue Française (DVLFF)* montre en effet que le mot sort de l'usage après 1650, pour renaître timidement autour de 1900. De même dans le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (1836) de Napoléon Landais : « Baladoire : se disait autrefois de l'art de la danse de corde. Inusité. » Ni l'un ni l'autre ne font référence à Rétif, bien qu'il soit leur source évidente. En 1974, dans l'ouvrage collectif *Les Mots en liberté. Études lexicographiques*, on trouve : « Baladoire (l'art) : la danse de corde ; néologisme de Rétif de la Bretonne ».

Il ne s'agit pas, on le voit, d'un néologisme, mais d'une innovation sémantique par glissement d'un mot à un autre.

Pierre TESTUD

Bibliographie

Richelet, *Dictionnaire français*, 1728.

Diderot, *Encyclopédie*, 1751.

Louis de Cahusac, *Traité historique de la danse*, 1754.

Dictionnaire de Trévoux, 1771.

Mercier, *Néologie*, 1801.

François Raymond, *Dictionnaire général de la langue française*, 1832.

Napoléon Landais, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, 1836.

Bescherelle, *Nouveau Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1857.

Prosper Poitevin, *Nouveau Dictionnaire universel de la langue française*, 1860.

Maurice La Châtre, *Nouveau Dictionnaire universel*, 1869.

Edmond Bourgeois, *Traité pratique et théorique de la danse*, 1901.

Les Mots en liberté. Études lexicographiques, ouvrage collectif, 1974.

Dictionnaire Vivant de la Langue Française (DVLFF).

Wiktionnaire.

Google livres, entrée « baladoire ».

Bleuir

À l'entrée « Bleuir » de sa *Néologie* (1801), Mercier cite ces lignes : « Gageons qu'au premier mot de votre mercuriale, ma chère prude, le pauvre jeune homme avait le visage long d'une aune, qu'il a rougi, pâli, *bleui* », avec la référence de Rétif. Comme il en a l'habitude, il a arrangé ce passage de *Monsieur Nicolas* : « Gageons qu'au premier mot il avait le visage long d'une aune ? qu'il a rougi, pâli, *bleui* ? » (éd. Pléiade, t. I, p. 380).

Le mot méritait bien une place dans la *Néologie*, non pour sa nouveauté, mais pour sa rareté dans cet emploi au XVIII^e siècle. Car si le verbe *bleuir* est attesté dès le XIV^e siècle, sous la forme *bluir*, au sens de *rendre bleu* ou *devenir bleu*, il est alors un terme de chimiste et d'artisan : on *bleuit* le métal.

Il n'est cependant guère mentionné dans les dictionnaires de l'ancienne langue : le *Thresor de la langue française*, de Jean Nicot (1606) l'ignore, ainsi que le dictionnaire de Lacurne de Sainte-Palaye. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XI^e siècle* ne le recueille pas non plus dans ses premières éditions (1880-1895), mais l'ajoute dans son « Complément » (1895-1902), avec le sens de *devenir bleu*, en parlant des choses.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le mot reste dans le langage technique. Furetière en 1690 le considère encore dans son édition de 1727 comme un « terme d'artisan ; *bleuir le fer* ». De même Richelet en 1706 et 1732, le *Dictionnaire de Trévoux*, en 1738, qui reprend textuellement Furetière, et l'*Encyclopédie* de Diderot.

Mais il est absent du *Manuel lexique* de Prévost en 1750, du *Dictionnaire critique* de Féraud en 1787. L'Académie ne l'accueille, dans son sens technique que dans la 4^e édition de son Dictionnaire en 1762 et il faudra attendre la 7^e édition, en 1878, pour trouver l'acception *bleuir de froid* en parlant de la peau.

En mars 1780, le *Journal de Paris*, rendant compte du poème de Roucher, *Les Mois*, note que les lecteurs sont « choqués par les mots nouveaux et les expressions singulières » et cite parmi les exemples *bleuir* (p. 262).

Au XIX^e, il faut attendre la moitié du siècle pour que le mot soit régulièrement attesté dans son sens moderne, c'est-à-dire appliqué à des personnes. Il est significatif que Bescherelle l'ignore dans les éditions de son dictionnaire de 1845 et 1851, et ne l'accueille qu'en 1856. Après 1850, tel est le cas de tous les dictionnaires. Selon le graphique de fréquence d'emploi donné par le *DVLF* (*Dictionnaire vivant de la langue française*) le mot dans son acception moderne apparaît vers 1750 et son emploi se développe jusque vers

1850, pour décroître ensuite. Selon le graphique du dictionnaire électronique *lalanguefrançaise.com (lIf)*, qui ne se fonde que sur les occurrences trouvées dans le journal *Le Monde*, sa fréquence est en hausse depuis 2000.

Quand en 1784 (date probable de la rédaction du passage cité de *Monsieur Nicolas*), Rétif use de *bleui* pour évoquer l'émoi du jeune Nicolas, il innove sans conteste. Il donne à son texte une forte expressivité, propre à surprendre son lecteur. Mercier a fort judicieusement relevé cet emploi.

Il est semble-t-il unique dans l'œuvre de Rétif, que les moyens informatiques permettent d'explorer aujourd'hui, sinon exhaustivement (la numérisation en reconnaissance optique de caractères (OCR) reste incomplète), du moins pour 90% des textes environ. On ne trouve notamment aucune occurrence dans *Les Contemporaines*, le *Paysan-Paysanne*, *Les Nuits de Paris*, et il n'y en a pas d'autre dans *Monsieur Nicolas*.

Pierre TESTUD

Bibliographie

- Jean Nicot, *Thresor de la langue française*, 1606.
 Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.
 Richelet, *Dictionnaire de la Langue française ancienne et moderne*, éd. de 1706 et 1732.
Dictionnaire de Trévoux, éd. de 1738,
Encyclopédie de Diderot, 1750.
 Prévost, *Manuel lexique*, 1750.
 Dictionnaire de l'Académie, 4^e édition, 1762 et 7^e édition, 1878.
Journal de Paris, mars 1780.
 Féraud *Dictionnaire critique* 1787.
 Mercier, *Néologie*, 1801.
 Bescherelle, *Dictionnaire national*, 1856.
 Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, 1875.
 Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, « Complément », 1895-1902.
Dictionnaire vivant de la langue française (DVLF), 2011.
 Dictionnaire électronique *lalanguefrançaise.com (lIf)*, 2024.

Énergiser

Rétif écrit à la fin de 1783 ou au début de 1784, dans la 2^e Époque de *Monsieur Nicolas* : « C'est que les jansénistes, sérieux, réfléchis, font penser profondément, beaucoup plus tôt et plus efficacement que les molinistes ; ils organisent plus fortement l'esprit et le cœur, qu'ils énergisent en donnant du ressort, par la contrariété, à toutes les passions ». Ce verbe semble bien être sous la plume de Rétif un néologisme et même un hapax. L'exploration lexicale de son œuvre, que l'informatique rend possible à 90% environ, ne révèle aucune autre occurrence. En revanche, Rétif emploie fréquemment énergie, mot attesté dès le début du XVI^e siècle et d'usage courant au XVIII^e. Il figure dans la 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1694 ; en 1787, Féraud, dans son *Dictionnaire critique*, note que « énergie et énergique sont fort à la mode » et s'emploient principalement à propos du discours et de la parole. Le Littré cite ces lignes d'une lettre de Mme du Deffand, de 1779 : « Je me souviens que l'abbé [Barthélemy] me tourna en ridicule une fois que, par hasard, je prononçai ce mot énergie ; eh bien ! qu'il sache qu'aujourd'hui il est devenu à la mode, et qu'on n'écrit plus rien qu'on ne le place ».

Mais énergie n'a pas entraîné énergiser dans son sillage. Mercier recueille le verbe dans sa *Néologie*, en citant (approximativement) la phrase de Rétif, et en lui adjoignant une autre citation, signée L** : « Un seul héros énergise souvent une armée entière ; nous n'avons pas besoin d'en chercher les preuves chez les peuples anciens ». Jean-Claude Bonnet indique dans son édition que ce L** n'a pas pu être identifié : « Il s'agit d'un proche, sinon d'un ami de Mercier [...] » (*Néologie*, p. 546). L'allusion à Bonaparte permet du moins de situer ce texte après les campagnes d'Italie de 1796-1797.

Le verbe n'est pas pour autant entré dans la langue. En 1797, La Harpe dans *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, condamne *démoraliser*, « mot barbare » que « le bon goût et la pureté de la langue française réprouvent ». Son sens, dit-il, ne pourrait être que « cesser de parler de morale » (l'inverse de *moraliser*) et il poursuit : « Le mot *fanatiser* n'est pas moins barbare [...] comme le serait *énergiser* pour *rendre énergique* » (p. 174-175 ; le texte est repris l'année suivante dans un article de *L'Esprit de l'Encyclopédie*, vol. 6, p. 318). Aux yeux de La Harpe, qui use du conditionnel, ce barbarisme n'existe donc même pas.

Les lexicographes du XIX^e siècle, pour la plupart, ignorent énergiser dans leurs dictionnaires. Ainsi en est-il pour le Littré (volume II, 1874), le

Dictionnaire encyclopédique universel de Camille Flammarion en 1894, le *Dictionnaire général de la Langue française* de Hatzfeld et Darmesteter en 1895, entre autres.

Cependant le verbe apparaît dans la 7^e édition du *Dictionnaire universel de la Langue française* de Pierre Boiste en 1828, défini comme *rendre énergique*, avec la mention *Rétif* entre parenthèses et le signe † indiquant que « le mot n'était compris dans aucun dictionnaire de la Langue française » (p. 35). François Raymond se réfère à Boiste en reprenant cette entrée dans son *Supplément au Dictionnaire de l'Académie* en 1836, présenté comme le « complément de tous les dictionnaires français anciens et modernes ». En 1834, Napoléon Landais avait proposé de réhabiliter ce verbe dans son *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* : « Ce mot, tout inusité qu'il est, rend bien ce qu'il exprime ; on pourrait l'adopter, ainsi que *s'énergiser*, qui voudrait dire *s'exciter à l'énergie* ». En 1842, Richard de Radonvilliers lui fait écho dans *Enrichissement de la Langue française. Dictionnaire de mots nouveaux*, en signalant ce verbe parmi les enrichissements souhaitables de la langue. Bescherelle en 1856 l'intègre dans son *Dictionnaire universel de la Langue française*, comme néologisme, et ajoute la forme pronominale : *s'énergiser*. Il en est de même dans le *Grand Larousse Universel du XIX^e siècle*, en 1866.

Malgré ces plaidoyers, énergiser devra attendre la 2^e moitié du XX^e siècle pour être accrédité, et paradoxalement ce mot du XVIII^e siècle sera perçu comme une francisation de l'anglais *to energize*. Tel est l'avis d'Alain Rey (*Dictionnaire historique de la Langue française*, 2016), qui situe cette introduction vers 1970. Cette origine anglaise est souvent signalée dans les actuels dictionnaires usuels (Wiktionnaire, Usito (québécois), Reverso, Cordial...). Mais le Robert, le Larousse, ainsi que la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (en cours), ne proposent que *énergisant* ; c'est bien du reste sous cette forme (participe présent et substantif) que *énergiser* a trouvé aujourd'hui son emploi le plus fréquent.

Pierre TESTUD

Bibliographie

Dictionnaire de l'Académie, 1^{re} et 9^e édition (1694 et 1986 sq.).
Féraud, *Dictionnaire critique* 1787,
La Harpe, *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, 1797.

- Mercier, *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux*, 1801 (éd. Belin, par Jean-Claude Bonnet, 2009)
- Pierre Boiste, *Dictionnaire universel de la Langue française*, 7^e édition, 1828.
- Napoléon Landais, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, 1834.
- François Raymond, *Supplément au Dictionnaire de l'Académie*, 1836.
- Richard de Radonvilliers, *Enrichissement de la Langue française. Dictionnaire de mots nouveaux*, 1842.
- Bescherelle, *Dictionnaire universel de la Langue française*, 1856
- Grand Larousse Universel du XIX^e siècle*, 1866.
- Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1874 (pour le volume II).
- Camille Flammarion, *Dictionnaire encyclopédique universel*, 1894
- Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la Langue française*, 1895.
- Dictionnaires des XX^e et XXI^e siècles.
- Alain Rey, *Dictionnaire historique de la Langue française*, 2016.

Hideur

(Voir aussi **Affreuseté**)

Selon Alain Rey (*Dictionnaire historique de la langue française*, 2016), *hideur* est un vieux mot qui apparaît au XII^e siècle et devient peu usité après le XVI^e siècle. Dans le *Thresor de la langue française* de Jean Nicot, en 1606, il est simplement donné comme la traduction de *horror*. Le *Dictionnaire historique du vieux langage français* de La Curne de Sainte-Palaye (1882) le définit par *difformité*, définition que l'on retrouve dans la plupart des dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le graphique représentant la fréquence d'emploi de ce mot dans le *DVLF* (*Dictionnaire Vivant de la langue française*, 2011) montre qu'il revient dans l'usage à partir de 1700.

Les données dont on peut disposer montrent que le mot réapparaît chez les écrivains surtout après 1750, et plus précisément dans les deux dernières décennies du siècle. La carrière littéraire de Rétif s'inscrit dans cette période ; la première occurrence de *hideur* date de 1775, dans *Le Paysan perversi* : « Je t'apprendrai qu'Ursule change en mieux ; elle est à présent supportable à voir ; si sa *hideur* (passe-moi le terme) continue à diminuer, nous pourrons lui faire quitter son antre » (lettre 142, éd. orig., vol. III, p. 84 ; lettre 315 dans le *Paysan-Paysanne*, édition Champion, 2016, p. 981). On voit que le mot, en 1775, ne va pas de soi. En 1779, l'abbé Boscovich écrit dans ses *Éclipses*, poème en six chants : « J'ai employé une fois le mot *hideur* ; je sais qu'il a vieilli, mais celui d'*horreur*, que quelques personnes auraient mis à sa place, ne rendait pas le sens ». De même en 1797, Francois Pagès (*Histoire secrète de la Révolution française*, p. 389) se justifie dans une note d'user de ce mot : « *Hideur* nous a paru un mot nécessaire ; *laideur* n'eût pas dit assez ; le mot *horreur* aurait peut-être trop dit ». En 1801, Mercier le fait figurer dans sa *Néologie* en l'illustrant par la citation du *Paysan perversi*.

En 1782, dans la 3^e édition du *Paysan*, Rétif emploie de nouveau *hideur* dans une addition à son texte originel ; à « nous avons esquissé des hommes fantastiques », il ajoute : « et gâté ce précepte de ton art, qu'il faut exprimer la nature dans toute sa beauté, ou dans toute sa *hideur* » (lettre 174 ; lettre 330 dans le *Paysan-Paysanne*, p. 1028)).

Deux autres occurrences se trouvent dans *Les Nuits de Paris* : « Serait-ce une *fil*le ? Et tant d'attraits ne feraient-ils que déguiser la *hideur* d'une âme basse et vicieuse ? » (202^e Nuit, éd. Champion, 2019, t. II, p. 1043), et « On

dit que depuis elle s'est accoutumée à sa *hideur* ». (204^e Nuit, éd. cit., t. III, p. 1061).

La dernière, en 1794, est dans *L'Année des dames nationales* : Charlotte Corday « adoucissait par son air la *hideur* de son crime » (427^e Nationale, vol. 9, p. 2861).

Selon le graphique du *DVLF*, la fréquence d'emploi de ce mot culmine en 1900, mais toujours considéré comme « vieilli » dans les dictionnaires (ainsi dans le *Dictionnaire général de la langue française* de Darmesteter et Hatzfeld en 1895). Si son emploi décline après 1900, il reste toutefois bien présent dans la langue puisque l'Académie l'accueille en 1935 dans la 8^e édition de son dictionnaire. À en juger par les relevés de Google Livres, il semble même connaître depuis 2000 un regain de faveur.

Pierre TESTUD

Bibliographie

- Jean Nicot, *Thresor de la langue française*, 1606.
Dictionnaire de Trévoux, éd. de 1743.
 Abbé Boscovich, *Éclipses*, poème en six chants, 1779.
 Francois Pagès, *Histoire secrète de la Révolution française*, 1797.
 Mercier *Néologie* ou *Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles*, 1801.
 La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique du vieux langage français*, 1882.
 Darmesteter et Hatzfeld, *Dictionnaire général de la langue française*, 1895.
 Dictionnaire de l'Académie, 8^e édition, 1935.
Dictionnaire vivant de la langue française (DVLF), 2011
 Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2016.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN JANVIER 2025
DANS LES ATELIERS
DES PRESSES LITTÉRAIRES
66240 SAINT-ESTÈVE

D.L. : 1^{er} TRIMESTRE 2025
N° D'IMPRIMEUR : 24662

Imprimé en France